



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 avril 2021

Le 27 avril 2021 à 15h15, les membres de l'association Kassoumaï 78 se sont réunis en visioconférence sur convocation en date du 31 mars 2021. L'Assemblée Générale ordinaire fait suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire et comporte 20 membres.

La présidence est assurée par Monsieur Zablotzki, Président et le secrétariat par madame Prestaut.

### Ordre du jour

- 1 Lecture du rapport moral suivi de son approbation
- 2 Présentation du rapport financier suivi de son approbation
- 3 Election du Comité Directeur
- 4 Présentation des Responsables des commissions et de leurs membres
- 5 Montant de la cotisation 2021

Le rapport moral et le rapport financier ont été transmis par mail aux adhérents avant cette réunion.

### PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Zablotzki lit le rapport moral qui décrit les activités des différentes missions : santé, éducation, couture, voyage, travaux, développement durable. Il souligne le fait que ces activités ont été considérablement impactées par la crise sanitaire : voyages des missions au Sénégal annulés, manifestations rares (notamment le vide greniers du 1er mai). L'élaboration de nouveaux projets ne pourra se faire que lorsque les travaux en cours seront achevés. Leur réalisation en Afrique est également perturbée par la situation actuelle.

***Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.***

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

## DEUXIEME RESOLUTION

Madame Courty présente le rapport financier et répond aux questions notamment sur la présentation des dépenses.

Le résultat de l'exercice 2020 est de 142 349,76 euros.

Madame Courty fait un exposé sur la façon dont sont tenus les comptes. Elle se tient à la disposition des responsables de Mission et de Partenariat pour donner des explications sur les différents sous-bilans.

***Le rapport financier est approuvé à l'unanimité***

## TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux nouveaux statuts votés précédemment, ***nous procédons à l'élection du Comité de Direction*** qui se réunira à huis clos à l'issue de l'Assemblée Générale pour élire en son sein les membres du Bureau.

***Sont élus :***

Trois représentants des communes ayant un partenariat :

- **Christian Millebé-Vaz** pour Bazainville,
- **Guy Yvart** pour Dammartin-en-Serve,
- **Christian Puppink** pour Longnes,
  
- Deux représentants des personnes morales :
  - **Roger Diedhiou** pour ADECOR
  - **Pascal Tavernier** pour la SICAE
  
- Pour les responsables de Mission :
  - **Florence Thibaut, Laurent Jouanneau, Patrice Lelong, Loïc Maillier, Françoise Tétart, Christine Zablotski, Bernadette Courty, Isabelle Prestaut, Marc Zablotski.**

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

## QUATRIEME RESOLUTION

Chaque responsable de Mission présente les membres de sa mission :

- Florence Thibaut pour la Mission scolaire Commune de Suelle
- Loïc Maillier pour la Mission travaux
- Laurent Jouanneau pour la Mission Développement durable
- Françoise Tétart pour la Mission Centre de formation couture
- Patrice Lelong pour les manifestations
- Pour la Mission santé, le poste de responsable reste à pouvoir. Marc Zablotzki et Bernadette Courty assurent la continuité avec le docteur Françoise Petit.
- L'organisation des voyages est assurée par la présidente de l'association Kadiaor, Christine Zablotzki en collaboration avec Sadibou Coly.

## CINQUIEME RESOLUTION

Il est proposé de ne pas modifier la cotisation qui est de 20 euros.

***L'Assemblée Générale approuve ce maintien de la cotisation annuelle à 20 euros.***

## QUESTIONS DIVERSES

1. Roger Diedhiou explique que l'Association ADECOR qui fédère les ressortissants de la Commune de Suelle en France a reçu des dons de matériel scolaire ; il aimerait avoir des conseils pour expédier ce matériel en Casamance. Marc Zablotzki lui précise le prix du Kg et lui demande de contacter Loïc Maillier pour plus de précisions.
2. Philippe Seray signale qu'il organise une séance de signatures avec l'auteur du livre «Les disparus du Joola », Adrien Absolu, au début du mois de juillet.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

3. Marc Zablotzki annonce la prochaine réunion du Comité de Direction pour l'adoption d'un Règlement intérieur (en cours de rédaction).

L'Assemblée Générale est close, le Président demande à tous les membres qui ne font pas partie du Comité directeur de se déconnecter afin de précéder à l'élection du Bureau.

-----

Les membres présents du comité de direction se sont réunis à la suite de l'AG et ont procédé à l'élection du bureau.

## Election du Bureau

**Marc Zablotzki**, Président, **Bernadette Courty**, Trésorière, **Isabelle Prestaut**, Secrétaire, sont candidats à leur succession. ***En l'absence d'autres candidatures, ils sont reconduits dans leur fonction.***

*Notons que les responsables de mission font partie du Bureau (chapitre trois des Statuts).*

Le Président  
Marc Zablotzki

La Secrétaire  
I. Prestaut

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)